
*MÉMOIRE DU REGROUPEMENT DES CITOYENS
DU QUARTIER-SUD DE MALARTIC*

Présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

sur le

Projet minier d'apatite de Mine Arnaud à Sept-Îles

Malartic 27 septembre 2013

Monsieur le président,
Mesdames les commissaires,

Comme vous le savez sans doute, pour plusieurs, l'expérience Osisko est loin d'être rose à Malartic. Certaines familles luttent toujours malgré eux depuis plus de 3 ans, ne demandant qu'à être re localisées ailleurs qu'à côté de la plus grosse mine à ciel ouvert au pays. Sachez que certaines familles demeurent toujours à moins de 500 pieds de la méga fosse avec tous les inconvénients que cela apporte.

Ayant vécu une situation vraiment inimaginable suite à l'implantation d'une mine à ciel ouvert dans notre quartier résidentiel, nous citoyens du quartier-sud de Malartic croyons important de partager avec vous notre très mauvaise expérience afin de faire en sorte que plus jamais d'autres familles n'aient à subir d'épreuves aussi inhumaines que celles que la minière Osisko a infligées à près d'une quarantaine de familles de notre regroupement.

Sachez que depuis qu'Osisko a obtenu son permis d'exploitation, rien ne peut plus les arrêter. Les citoyens n'ont plus rien à dire et doivent subir les conséquences sans que personne, ni aucune autorité ne puissent faire quoi que ce soit pour eux puisque la loi des mines n'a rien prévu pour les simples citoyens subissant les conséquences d'avoir comme voisin une Cie minière. Personne pour s'assurer que les recommandations du BAPE soient bien suivies. D'ailleurs, nous avons compris un peu tard que ce ne sont pas les recommandations du BAPE qui comptent mais le décret qui autorise le projet minier et ce décret peut se changer très facilement . La Cie Osisko en est la preuve même puisque cette dernière s'était engagée à respecter les normes environnementales déjà établies par le MDDEFP, engagement qu'Osisko n'est jamais parvenue à tenir, même après qu'elle a réussi à faire assouplir les normes à au moins 2 reprises avec des modifications au décret ministériel initial afin d'augmenter les normes de bruit de 10db de jour de plus comme de nuit et augmenter la durée et la proximité des sautages.

Malgré ces 2 assouplissements de normes, à ce jour, Osisko, a reçu 1177 plaintes citoyennes, fait des milliers de dépassements de limite en matière de normes environnementales ayant conduit à 99 avis d'infraction de la part du MDDEFP. La Cie n'a encore jamais reçu aucune sanction, d'ailleurs avec la loi des mines actuelle et les règlements en vigueur , aucune autorité même si elle en a en principe le pouvoir, n'obligera une minière à restreindre ses activités même si celle-ci sont trop perturbantes pour les citoyens vivant à proximité du site minier. Nous l'avons vécu , nous savons de quoi nous parlons et l'ex ministre Breton l'a appris à ses dépens.

Étant utilisés bien malgré nous comme cobayes dans l'expérience Canadian Malartic menée par la Cie Osisko, nous pouvons vous assurer sans aucune hésitation qu'une mine à ciel ouvert n'a vraiment, mais vraiment pas sa place en milieu habité.

Il est évident que si mine Arnaud s'implante à Sept-Îles, les citoyens plus malchanceux, ceux résident plus près du site minier vivront sans aucun doute tous les désagréments et dommages qu'une mine à ciel ouvert en milieu habité peuvent comporter, tels que les vibrations, la poussière, les nuages de fumées toxiques, l'expulsion de roche en zone habitée, évacuation civile. Également il est à prévoir que les habitations situées plus près des zones de sautage se détérioreront au grand désarroi des propriétaires.

Cela comportera également son lot de problèmes de santé tel que l'anxiété, la dépression, les problèmes pulmonaires, les allergies et la perturbation du sommeil...

Afin de bien voir et surtout de bien comprendre ce qu'il advient des gens condamnés à vivre près d'une mine à ciel ouvert, nous vous invitons à visiter notre site internet au www.quartier-sud-malartic.com, vous y trouverez une vraie mine d'or, (sans jeu de mots) sur le sujet que vous ne pouvez pas ignorer alors que vous devez recommander ou pas le projet Arnaud.

Nous ne recommandons donc pas le projet mine Arnaud, du moins tant et aussi longtemps que des mesures ne seront pas mises en place afin d'assurer la protection des citoyens qui se retrouveront avec comme voisin; une mine à ciel ouvert!

Merci de votre attention et nos sincères salutations,

Carl-Hugues Leblanc
Porte-parole du Regroupement des Citoyens du Quartier-Sud de Malartic